Les conflits d'usage autour de l'eau. Résultats d'une enquête pour la CDC

ançois Bafoil Sciences PO Etude CDC

- **Plan**

- 1. **Terrains et objectifs de l'étude**

- **2. Les enjeux**

- **3. La théorie**

- **4. 1er cas : Conflits autour de l'eau**
- Les Bassines Charentes maritimes / Vendée

- **5. Acteurs et objectifs** Fnsea et Bio
  Temps et espace de l'usage de l'eau

a Confédération Paysanne dénonce les dégâts des sangliers dans la Loire. © Radio France - Mélanie Tournadre

- **6. 2d cas La Camargue** Structures de la propriété,

- **7. les acteurs.** L'Etat (le conservatoire) Paysans chasseurs

I. Terrains Problématiques

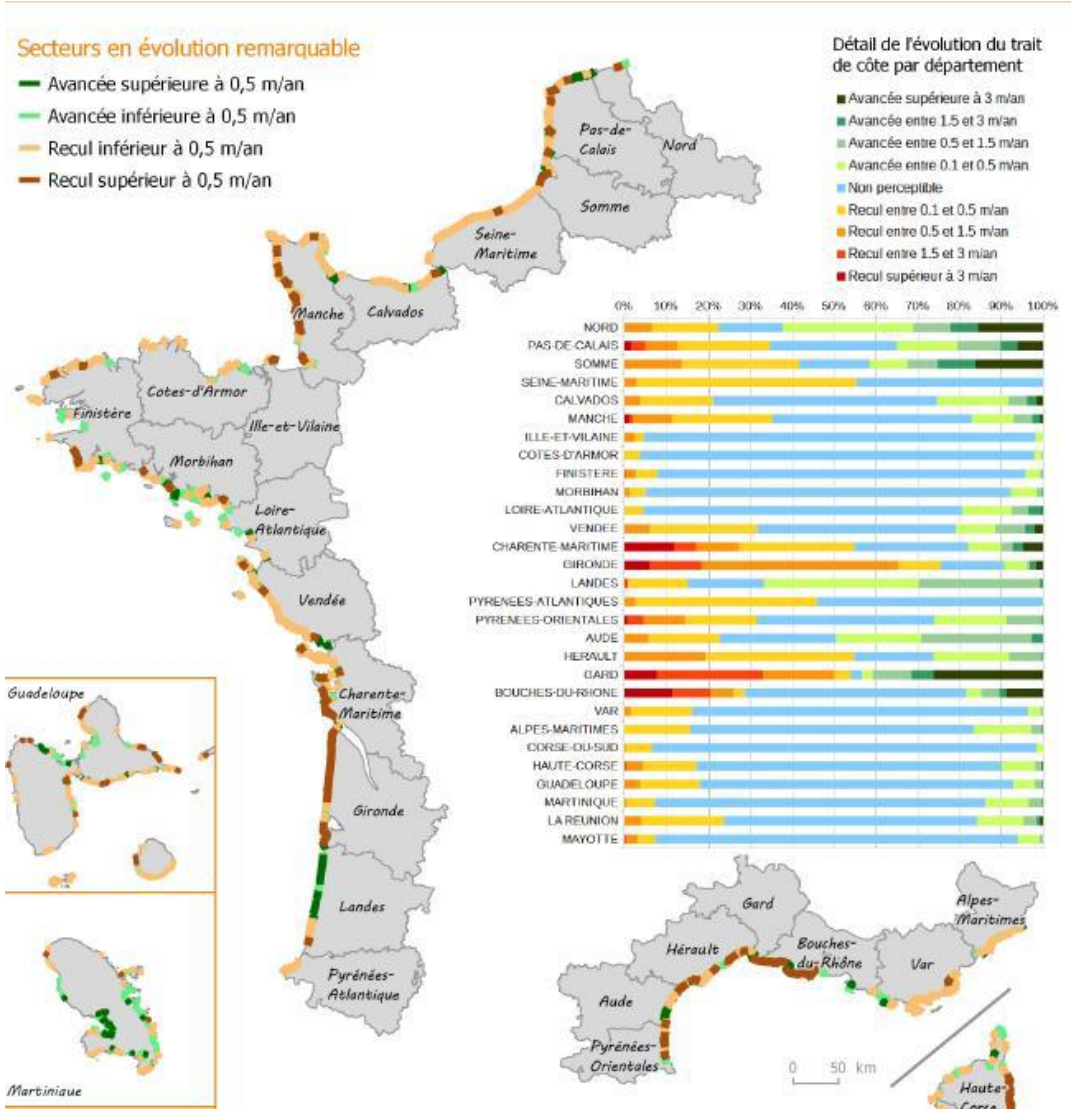

Aléas, Terrains et Problématiques

1. Submersion / érosion littoraux

Baie de Somme, Nord-Aquitaine / Méditerranée Est

2. Inondation

Les marais (Brouage et Camargue) Les vallées (la Vésubie, la Roya)
Les Métropoles (St-Valérie-sur-Somme La Rochelle, Rochefort, Nice, Cannes)

3. Sécheresse

L'agriculture, les bassines (Charentes maritimes) Le bâti (Creuse, Indre)

Problématiques

I. Que sait-on ? Qu'ignore-t-on du cumul des phénomènes naturels ?

Les instruments de mesure? Les indicateurs ? Les risques couverts ? Les besoins financiers ?

II. Que faire : protéger à tout prix ou laisser passer : défendre ou reculer ?

Que fait-on en matière de protection des personnes et des biens ?

III. Quelles sont les modalités d'action collective

Gémapi / papi / Les conflits

IV. Quelle acceptation sociale ? Quelles culture du risque ?

Quelle mémoire des aléas et quelle transmission ?

Quelles politiques publiques d'information et d'association des citoyens

II. Les enjeux

- « **La guerre de l'eau en France c'est un mort à Sivens**. Si on ne trouve pas les espaces de dialogue par rapport à l'adaptation on va vers des conflits d'usage très importants ; l'émotionnel de l'eau c'est décisif et sans eau, il n'y a plus rien. Les niveaux d'eau des marais, ca se joue entre les chasseurs, les agriculteurs, les plaisanciers, et encore d'autres ; et les besoins de chacun sont foncièrement opposés aux autres. C'est à l'Etat doit fixer les bases de la méthode pour le compromis (...) Ce n'est pas seulement le cœur du politique c'est aussi le cœur d'une société traversée de tensions antagoniques. Soit on innove, soit on exacerbe les oppositions »
- **Le sénateur le Dantec, entretien**
-
- « Je dis clairement que si on met ca sur le changement climatique on se trompe : **on a fait un choix de développement agricole qui a conduit à supprimer les espaces ruraux qui géraient les eaux**. C'est la faute des agriculteurs et de leur logique productiviste ; ce n'est pas la faute du climat ; pas parce qu'il n'y a pas de bassines. **C'est la faute des activités qui datent des 50 dernières années : on a des arrivées d'eau quand ce n'est pas forcément souhaitable**. Il y 50 ans, le temps de concentration était de 7 jours. Autrement dit, quand l'eau tombait à Saujon, pour rejoindre l'écluse et la mer il lui fallait 7 jours. Maintenant cela se fait en 7 heures ».
- **Benoit Biteau, paysan, député européen, entretie**n
-
- « **Une fois l'eau stockée, qu'en fait-on ? pour qui ? pour quoi ? il n'est pas raisonnable que cette eau soit monopolisée par deux ou trois agriculteurs, et donc il faut organiser le partage de l'eau. Il faut se mettre autour de la table**.
- Un élu de Charentes maritimes

III. La théorie. Conflits d'usage

- Le « conflit d'usage » en vertu duquel **chacun se croit habilité à faire valoir son propre droit** (d'usage) à l'encontre d'autrui, génère des **conflits qui mettent en jeu des intérêts variés et légitimes** (professionnel, moral, voisinage etc).

- « Un conflit d'usage porte, tour à tour ou de manière cumulative, sur la **gestion**, **l'appropriation**, **l'exploitation**, **l'altération** ou la **destructio**n d'une **ressource** naturelle, d'un **milieu** ou encore d'un **service** (eau, air, terres agricoles, électricité, bois, chemins de randonnée, réseaux autoroutiers, milieux humides ».

- « Pour chaque conflit d'usage, il est nécessaire d'identifier **l'usage qui est fait ou souhaité de la ressource** en eau, les **usagers** et autres **acteurs** (**les points de blocage c**ollectivité, État ou associations de protection de l'environnement) qui lui sont liés, afin de décrypter qui ont conduit au conflit et l'entretiennent, dans un contexte de décalage entre la disponibilité de la ressource et les besoins anthropiques ». **Rapport Tuffnell, 1er chapitre, p. 50**

- Les usages concernent «L'approvisionnement des ménages et des autres activités humaines, l'irrigation des cultures, la lutte contre les inondations et le soutien d'étiage, le souci de la vie des cours d'eau, la qualité des nappes phréatiques, la production hydroélectrique, la navigation fluviale sont quelques-uns des usages de l'eau, qui obéissent chacun à un jeu d'acteurs, de réglementations, et de financements particuliers »
- **Jean Launay auteur d'un rapport sur les Asssises de l'eau, 2019**

IV Conflits autour de L ’eau 1. Deux-Sèvres

https://www.youtube.com/watch?v=TWwO76pMfFw

19 retenues d’eau sur le territoire à destination de **236 exploitations irrigantes**
Vs
Groupes écologistes, voisinage

Contexte très tendu de sécheresses estivales récurrentes et d’intensification des changements climatiques un conflit qui oppose **pratique agricole intensive** et **usages sociaux respectueux de l’environnement**

Un état des lieux partagé doit prévaloir lors de l’établissement d’un projet de territoire. **Il doit réunir tous les acteurs et usagers** de la ressource en eau.

Il est essentiel, pour aboutir à un **constat partagé et à une gestion commune de la ressource en eau**, de pouvoir faire confiance aux données récoltées, qui doivent être à la fois publiques et complètes.

Trait particulier : Niort milieu de cadres / sup très écolo en appui des assoc de défense de l’environnement

5. Acteurs et Objectifs

FNSEA

- Souveraineté alimentaire et la mission nationale de défense des paysans.
- L'aménagement de la ressource passe par le stockage de la ressource dans de vastes bassins, ce qui implique **le détournement de l'eau (espace**) et **sa conservation (dans le temps**) pour **quelques agriculteurs, à l'exclusion des autres**.
- respect des normes environnementales, en lien avec les **prescriptions européennes** mais qui sont, elles, souvent **dénoncées comme contraignantes**.

Agri Bio

- Défense de l'environnement et du cadre de vie en **respectant au maximum les différents cycles naturels**.
- Privilégient autant la **qualité des produits que la santé des producteurs et des consommateurs**
- Recherche d'un type **d'agriculture raisonnée** au service de politiques respectueuse du climat.
- **Volonté de transformer les pratiques agricoles, le bio et l'arrêt des activités polluantes**

6. Acteurs et Discours. Temps et espace

FNSEA

- « Le stockage, il est inéluctable en raison du stress hydrique, et on ne peut pas fournir l'eau à l'agriculture. Pour cette raison, il faut déconnecter l'usage de l'eau du moment où l'on prélève du moment où on l'utilise. **Il faut donc gérer le temps et l'espace, et combiner les dynamiques** : **Espace** : on déplace l'eau ; **Temps** : on l'utilise quand elle n'est pas nécessairement là, et quand elle est là, on ne l'utilise pas nécessairement »

- Culture : **le maïs et les grandes cultures** très demandeuses en eau

- Favoriser les grandes bassines et les vastes système d'irrigation est **un gage pour l'emploi.**

Agri Bio

- raisonnement contrintuitif parce qu'une double déconnexion caractérise le cycle de l'eau et que c'est elle sur laquelle les tenants de l'agriculture productivistes font l'impasse :

  - **Une déconnexion temporelle** car les moments de pompage et de remplissage (pluviométrie) ne se succèdent pas nécessairement.

  - Par ailleurs il y a **des temps de latence très importants** qui font que les nappes parfois ne peuvent retrouver leur étiage qu'au bout de plusieurs années.

  - S'y ajoute **une déconnexion spatiale car les nappes ne se rechargent pas nécessairement où il en a le plus besoin** et où elle est pompée. Par ailleurs « les zones à fort déséquilibre sont souvent corrélées aux zones à forts prélèvements d'irrigation ».

- Le système de « bassines » ne profite qu'à une minorité (<10% des paysans) pour une agriculture intensive et polluante.

La solution 1. Priorités du code de l'environnement

- 1. **l'alimentation en eau potable**
- 2. le maintien en état des lieux selon **la logique de bon état écologique du domaine**
- 3. les activités **économiques** : **l'irrigation**.
- **4. Enfin, les usages de loisir (**chasse, pêcheurs, plaisanciers)

- La solution 2. : Bien commun et décision collective

- **L'eau n'appartient pas aux irrigants. Gestion publique de l'eau**

- « **On crée un stockage** pour ce qui est notre patrimoine commun, avec 100% d'argent public ».

- Les volumes d'eau idem. On a la ressource, l'eau est déclaré patrimoine commun. **On a un code avec des priorités et si on doit l'utiliser en agriculture, alors qu'on hiérarchise quelle activité mérite et que l'on arrête complètement avec les références historiques**. **Que chaque année, l'on rétribue sur une règle du jeu arrêtée collectivement sur des bases scientifiques de la gestion**.

- **Je propose l'aménagement selon lequel l'organisme de gestion, c'est la communauté qui a sollicité la compétence Gemapi. En somme, c'est à la communauté de communes de gérer ce dossier** ».

- Https://www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr/environnement/gestion-de-l'eau

- **Les communautés de communes**, et donc pas l'OUGC où la FNSEA et les grands irrigant sont majoritaires.

7. La camargue. Inonder ou bloquer

La stratégie : « Le repli stratégique » ? un territoire très plat entre Rhône et mer, entouré de zones inondables qui ne cessent d'évoluer et d'être endiguées.

Une zone humide n'est pas la mer. biotopes particuliers, si la mer entre, toute la végétation change.

Structure de la propriété et conflits d'usage

Grands latifundiaire, éleveurs et riziculteurs, chasses (privées vs communales), 20000€an le ticket),
les salins,
vs
Le **Conservatoire, les bio** (La tour du Valat) les bios.

Domination

Paternalisme (clientélisme, riziculteurs et éleveurs)
vs
Patrimonialisme (nature, bien commun)

Chasseurs (volatiles, canards et sangliers)
Vs
paysans (détenteurs des chasses)
Souvent les mêmes !

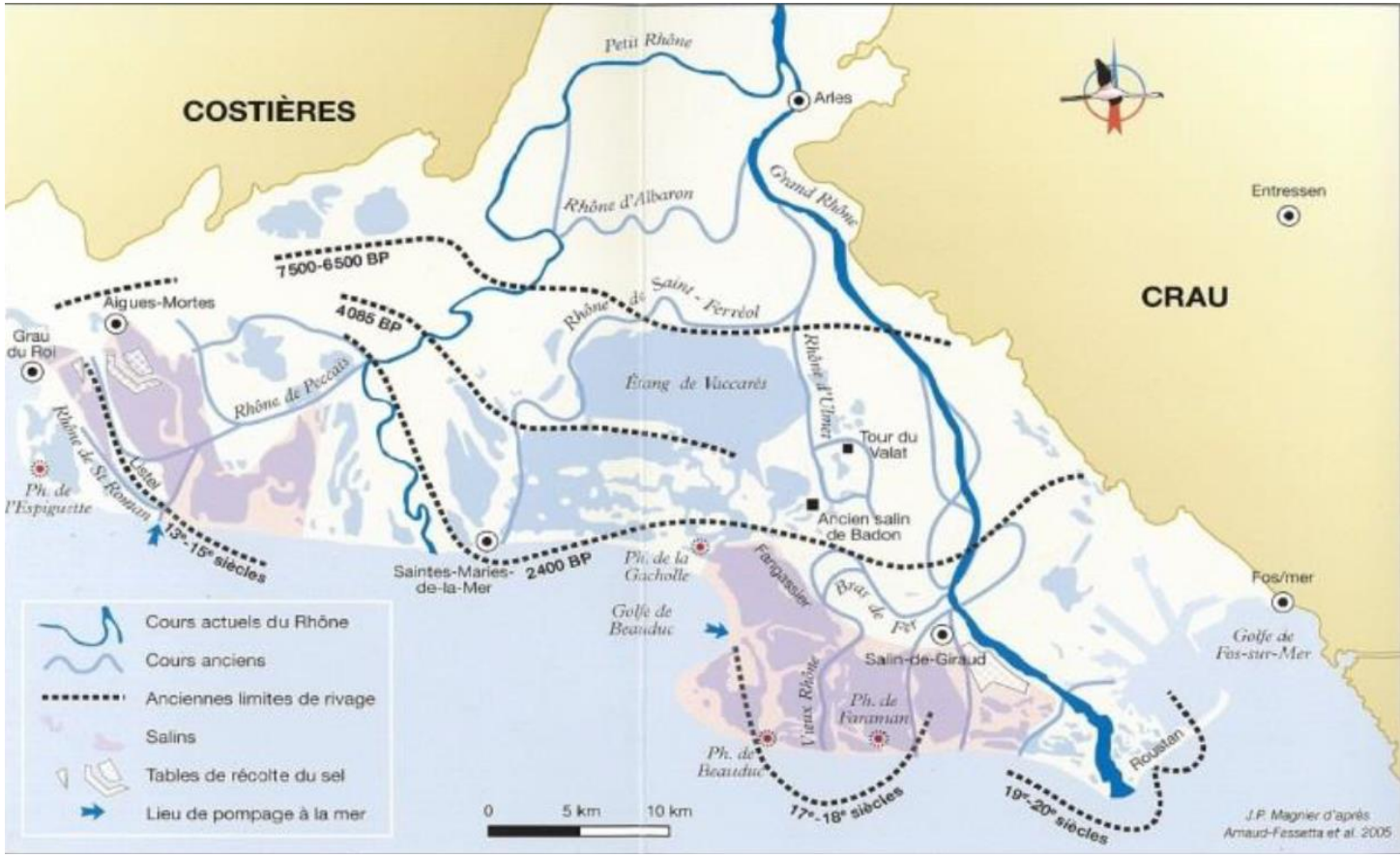

Conservatoire, Chasseurs et Paysans dans les marais.

- Sur les terrains du Conservatoire, les paysans sont des occupants « locataires » liés au Conservatoire et ses gestionnaires, non par des baux mais des « conventions d'occupation temporaire ».

- Le Conservatoire n'est pas légalement tenu de conserver l'activité agricole en luttant contre la salinisation ou la reconnexion marine, mais le maintien d'une agriculture littorale est un principe d'action fort.

- Rachat aujourd'hui des terrains agricoles au prix d'une terre qui ne se trouve pas sous l'eau, et maintien des usages agricoles qui sont principalement ceux de l'élevage ou de la prairie de fauche, à l'exclusion de toute irrigation.

- Il n'y a donc, en principe, ni maïs, ni riz, ni maraichage.

Chasseurs

- **Problématiques sociales** : l'attachement identitaire est très fort.
  - Les anciennes barriques. Les familles entières y passaient la nuit.

- **Problématiques économiques** : Les « barraques », « huttes », « gabions », « tonnes » ou encore « cabanes » (flottantes ou pas) coûtent très cher.
  - habituellement 100.000 €. Mais >200 000€ en Charentes martiimes, et en Baie de Somme > 300.000€

- **Problématiques juridique :** pas de titre le plus souvent; illégales et pourtant pas de conflit mais un consensus tacite (Port St Louis du Rhône)

- **Problématiques politiques :** les élus / les grands propriétaires / vs les écologues

Les chasseurs, poids politique

« Les chasseurs sont très puissants ; rien ne peut se faire sans eux. Ils peuvent et ils savent mettre 300 personnes dans une salle et là vous savez, ils ont de l'influence. On compte 250 chasseurs sur 1500 membres dans notre association d'agriculture pastorale. Ils ont peur qu'on les restreigne dans leur activité. Ils savent qu'ils sont au maximum de ce qu'ils peuvent faire. L'opinion publique ne leur est pas favorable. Mais nombre de maires leur sont acquis, s'ils ne le sont pas, ils ne seront pas réélus. Cela peut paraître inimaginable cette tolérance à leur égard, voire inadmissible mais c'est l'acquis révolutionnaire : et donc c'est antidémocratique si on le leur interdit. ».

élu de Brouage

« Les chasseurs, ici ce sont des mauvais. On a été obligé d'hélitreuiller Vincent Peillon parce qu'on lui tirait dessus avec des cailloux, au motif qu'il s'était déclaré contre la chasse. Ils ont mis le feu à sa permanence. Les agriculteurs des bas-champs, ce sont des gens simples. Hutte de chasse, mare de chasse et basta. L'agitation des volatiles ca les rend fou, les oies ca les hystérise, ils veulent les tuer, c'est du gibier. Des dingues ! et comme les femmes ne veulent plus plumer et les bouchers ne veulent plus les vendre, du coup après les battues on les retrouve dans les poubelles.

C'est une population pauvre, gilets jaunes, antivax, pauvres et pas des immigrés. Des types qui travaillent dur, bas de plafond, très forts, des physiques. Sont à la banque alimentaire que je dirige. A la louche, je ne sais pas combien mais ce sont toutes les familles, le grand-père, les parents, les enfants. C'est la même mentalité que les agriculteurs avec les engrais. On a beau leur démontrer la nocivité de leur engrais, ils continuent, et c'est vrai qu'on n'arrête pas de leur demander des efforts. Mais dès qu'on parle de réglementation ca les rend fous ».

Maire

Merci